

## ÉDITORIAL

A l'heure de ce second confinement, la sécurité routière reste un enjeu en temps de préservation de la vie humaine. Le premier confinement a démontré que certaines règles de conduite pouvaient être délaissées dans un contexte de baisse du trafic routier : les excès de vitesse et les infractions pour conduite addictive ont connu une recrudescence pendant et post-confinement. L'alcool a dépassé pour la 1ère fois la vitesse en tant que cause d'accidents mortels. Les infractions pour consommation de cannabis au volant ont également fortement augmenté lors du 1er confinement.

**Plus que jamais, le code de la route doit être respecté afin de réduire le risque d'accidents et éviter que des victimes de la route ne viennent alourdir davantage le travail des personnels hospitaliers, déjà fortement mobilisés par la crise sanitaire.**

Pour cette raison, la préfecture de la Gironde lance une campagne de communication de grande ampleur à l'occasion de la semaine de la sécurité routière en entreprise à partir du 16 novembre prochain. Le risque routier est la première cause de mortalité au travail. Il concerne une majorité du grand public (conducteurs et passagers des trajets domicile-travail), les conducteurs professionnels, mais également les employeurs qui sont incités à rejoindre les entreprises engagées en matière de sécurité routière (cf p.3 pour plus de détail).

Sur les dix premiers mois de l'année, on déplore 55 personnes tuées sur les routes en Gironde. Ce chiffre est malgré tout en baisse (13 tués en moins) par rapport à la même période de l'année dernière. Cependant, l'année 2020 est particulièrement marquée par un nombre record de décès d'usagers de deux roues motorisées avec 20 décès sur ces dix premiers mois, contre 18 sur l'ensemble de l'année 2019.

Cette lettre me donne l'opportunité d'appeler à la vigilance des motocyclistes et de les inciter à vérifier, en particulier, l'état de leur engin et de leurs équipements à l'approche de l'hiver marqué par l'aggravation des conditions climatiques et la baisse de la luminosité.

***Le partage de la route implique une vigilance de tous.***

**Angélique ROCHER-BEDJOUJOU**

***Sous-préfète et directrice de cabinet de la préfète***

Directrice de cabinet, Chef de projet de la sécurité routière

Depuis le 1er septembre 2020, la préfète de la Gironde peut prononcer une mesure alternative à la suspension du permis de conduire en cas d'infraction pour consommation d'alcool  $\geq 0,40$  mg/l d'air expiré. Désormais, les personnes concernées pourront continuer à conduire les seuls véhicules équipés d'un éthylotest anti-démarrage (EAD), installé à leurs frais (sauf dans des cas limitativement définis par l'arrêté préfectoral - antécédents, permis probatoire...). De même, des suspensions pour conduite avec usage du téléphone tenu en main et infraction connexe (franchissement de ligne blanche, refus de priorité...) peuvent être prises conformément aux dispositions prévues par le décret du 18 mai 2020 portant diverses applications en matière de sécurité routière.



# LES INFOS NATIONALES

## LA CONSOMMATION DU CANNABIS EN HAUSSE EN FRANCE PENDANT LE CONFINEMENT

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a fait un état des lieux sur la consommation de cannabis en France pendant le 1er confinement et révèle :

- **une intensification de la consommation quotidienne** : + 11 points ;
- **une augmentation de la consommation solitaire** : 1 usager sur 10 avant le confinement à 1 sur 4 pendant le confinement ;
- **un approvisionnement peu réduit du fait des restrictions de déplacement** : 67 % des usagers ont pu se procurer ce produit sur cette période contre 78 % en temps ordinaire.

Depuis le 1er septembre, les consommateurs de drogues interpellés en possession d'une faible quantité de stupéfiants, ne feront plus l'objet de poursuites pénales systématiques s'ils s'acquittent d'une amende forfaitaire délictuelle (200€). Néanmoins, le paiement de cette amende est assimilé à une condamnation pénale pour usage illicite de stupéfiants et comme toute condamnation, elle est inscrite au casier judiciaire.



## RECETTE DES RADARS EN 2019

En 2019, 760 millions d'euros ont été collectés par les radars automatiques en France. Les recettes générées sont affectées :

- au remboursement de la dette de l'État (13%)
- à la sécurité routière : sensibilisation des usagers de la route, gestion des permis de conduire et entretien du parc de radars (37%)
- aux infrastructures : rénovation du réseau routier, aménagement de sécurité routière, infrastructures des transports en communs et gestion du trafic (47%)
- au fonds de modernisation des établissements de santé (3%)

Les recettes collectées par les radars ne correspondent qu'à une faible partie du budget de l'État dédié à la sécurité routière : 3,7 milliards d'euros / an.

pour votre sécurité

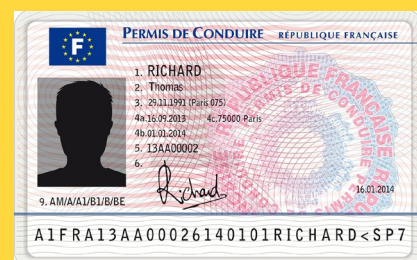


CONTRÔLES  
RADARS FRÉQUENTS

## DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE D'ÉCHANGES DES PERMIS ÉTRANGERS

Depuis le 4 août 2020, les demandes d'échange de permis étranger en permis français pour tout résident sur le sol français s'effectuent sur le site de l'ANTS. <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Auparavant limitée aux seuls permis européens, la dématérialisation est désormais la règle pour tout étranger résident régulièrement en France. La demande doit avoir été réalisée dans l'année suivant l'acquisition d'un titre de séjour. Seules sont éligibles les demandes de ressortissants de pays ayant un accord avec la France en matière d'échange de permis de conduire.



# L'AGENDA DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## LES JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2020

A l'occasion de la semaine de la sécurité routière au travail, la préfecture de la Gironde réalise une campagne de communication de grande ampleur pour sensibiliser à la sécurité routière le grand public, potentiellement concerné par les déplacements domicile / travail et les déplacements professionnels, ainsi que les employeurs.

Dans le département, en 2019, 36 % des personnes blessées dans un accident de la circulation l'ont été lors d'un trajet domicile-travail ou professionnel (soit plus de 650 personnes).

La préfecture a donc choisi de décliner localement les 7 engagements pour une route plus sûre (charte nationale) au travers une communication par voie de presse écrite, audio et audiovisuelle (diffusion dans Sud-Ouest, TV7 et France bleu Gironde), sur les réseaux sociaux et via des affichages dans des entreprises, associations et administrations.

Les employeurs sont invités à rejoindre les entreprises déjà engagées en matière de sécurité routière en signant la charte des 7 engagements pour une route plus sûre : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>. Ces volontaires seront destinataires d'informations sur la sécurité routière et seront conviés aux événements créés à l'occasion d'un « café club des entreprises » (conférences thématiques, diffusion de bonnes pratiques...). Ces employeurs bénéficieront également d'un relais médiatique quant à leur engagement.



## LES GRANDES DATES

### 10 NOVEMBRE

Action de prévention au profit des élèves du lycée professionnel du Sud Gironde à Langon (en partenariat avec l'AMSRA)

### 19 & 20 NOVEMBRE

Représentation de la pièce de théâtre Cocktails à gogo (en partenariat avec MAIF prévention) dans 4 lycées à Pessac, Talence, La Réole et Sainte-Foy-La-Grande

### 6 DÉCEMBRE

Journée sans voiture à Bordeaux (en partenariat avec la mairie de Bordeaux)

## LES 7 ENGAGEMENTS

- ✓ Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- ✓ Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées
- ✓ Nous prescrivons la sobriété sur la route
- ✓ Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- ✓ Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité
- ✓ Nous favorisons la formation à la sécurité routière
- ✓ Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

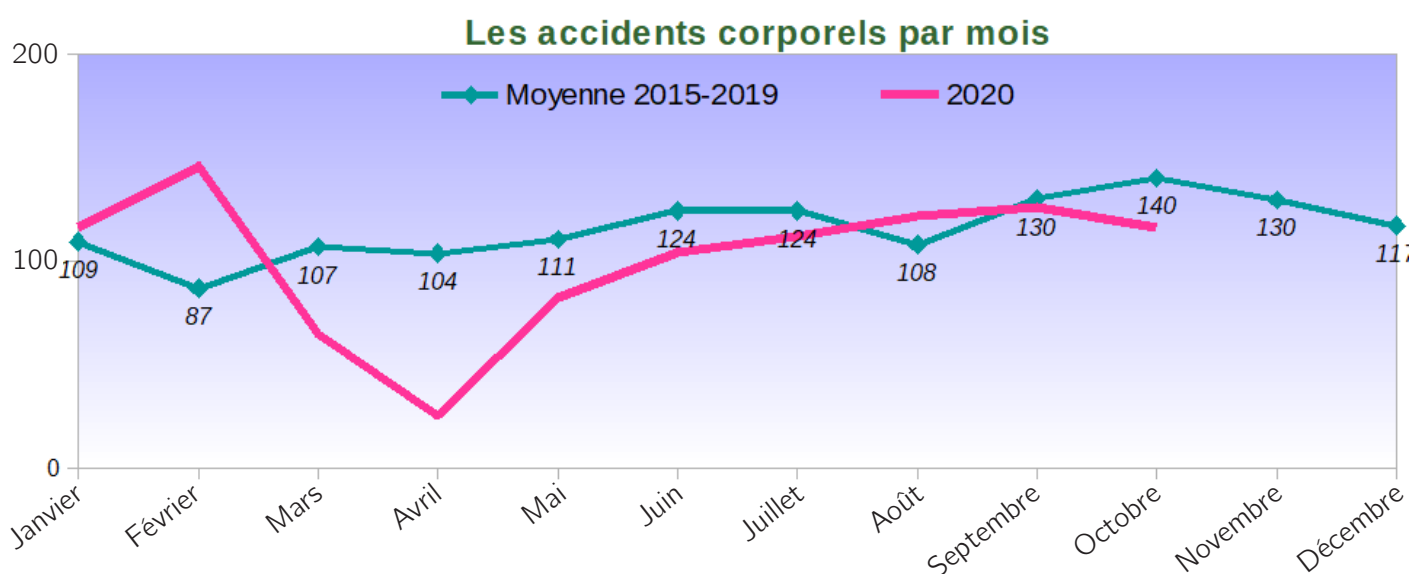
SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

#entreprisesengagées #routeplussure



La tendance en matière d'accidents corporels de la circulation sur les dix premiers mois de l'année est globalement à la baisse par rapport à la moyenne de ces cinq dernières années. En comparaison de janv-oct 2019, on note 13 décès de moins sur les routes en 2020. Cependant, on observe qu'en 2020 les usagers vulnérables (motos, vélos, trottinettes et piétons) sont particulièrement victimes d'accidents mortels avec 33 victimes décédées sur les dix premiers mois de l'année (dont 20 conducteurs de motos ou cyclomoteurs) contre 32 sur l'ensemble de l'année 2019.

Les données statistiques mensuelles sont disponibles sur le site de la préfecture à l'adresse : <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere-Navigation-et-securite-fluviale/Securite-routiere/Les-chiffres/Barometres-mensuels-2020>



#### Nombre de tués sur les routes :

	VL / VLU	2RM	VELO	PIETON	PL	AUTRES...
2020	19 34,55%	20 36,36%	6 10,91%	4 7,27%	2 3,64%	4 ** 7,27%
2019*	45 57,69%	18 23,08%	6 7,69%	7 8,97%	1 1,28%	1 1,28%

\* année complète

\*\* : 2 Quad - 1 trottinette - 1 ambulance

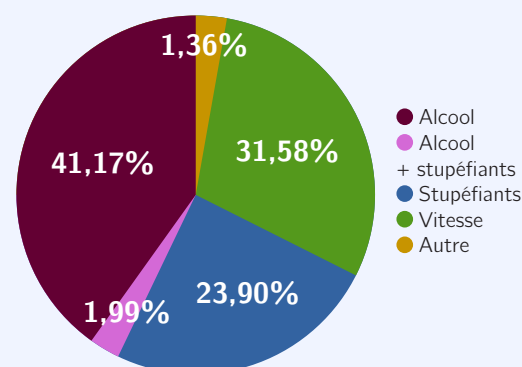
Sur les dix premiers mois de l'année, près de 2 800 suspensions de permis de conduire ont été prononcées par la Préfète suite à une infraction en tant que mesure préventive de police administrative dans l'attente d'une décision judiciaire.

#### Sont à l'origine des suspensions :

- les addictions dans 67 % des cas (43 % alcool et 24 % stupéfiants),
- la vitesse (supérieure à 40 km/h) dans 32 % des cas.

A noter que 3 arrêtés de suspension ont été prononcés à l'encontre de conducteurs tenant leur téléphone en main et ayant commis une autre infraction au code de la route (franchissement de ligne continue, non-respect des priorités...) depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2020.

#### Répartition des motifs de suspensions administratives prises en 2020



# ZOOM EN GIRONDE

## ACTION MOTO – 6<sup>ÈME</sup> ÉDITION



La préfecture de la Gironde a organisé le 11 octobre dernier, une action de sensibilisation des conducteurs de motos aux rappels des règles de bonnes conduites en cette période automnale.

Cette action a été menée en partenariat avec les forces de l'ordre, le GPAM\*, la prévention routière et le réseau City Zen, pour mobiliser ces usagers particulièrement vulnérables aux enjeux de sécurité routière – déjà 20 décès de motocyclistes enregistrés en 2020 contre 18 en 2019. Les encadrants ont rappelé les règles de conduite, délivré des conseils d'entretien et de maniabilité de leurs engins (informations théoriques et parcours), et sensibilisé au port de l'air-bag (déclenchement après éjection d'un taureau mécanique). 62 usagers de moto ont participé à cette opération – gratuite – avec un départ sur 6 villes (Sadirac, Libourne, La Réole, Lespare, Mios et Lalande de Fronsac) et un regroupement en un lieu pour la réalisation des ateliers (à Beychac et Caillau). \*groupement pour la promotion de l'airbag moto



## UN TRIBUNAL PAS BANAL

Organisé à l'EPIDE\*, 50 jeunes, accompagnés d'acteurs/animateurs professionnels, ont participé à la mise en scène interactive d'un procès pénal faisant suite à un accident mortel de la circulation. Cette sensibilisation via un scénario évolutif en fonction des échanges avec les jeunes a permis une confrontation des points de vue des différents intervenants de la scène (proches de la victime, responsable de l'accident et ses proches, acteurs de la justice...) et fait progresser la compréhension des conséquences d'un accident pour ces jeunes et plus largement les enjeux de sécurité routière.

\*Établissement pour l'insertion dans l'emploi

## CAMPAGNE NATIONALE VISIBILITÉ CYCLISTE

Au regard de l'augmentation de 30 % de la fréquentation cyclable depuis mai dernier et du nombre élevé d'accidents impliquant un cycliste (plus de 120 cyclistes blessés mi-octobre 2020 en Gironde), la délégation à la sécurité routière a lancé une campagne nationale de communication de sensibilisation au partage de la route.

Des messages de sensibilisation ont été diffusés par voie de presse (journaux et réseaux sociaux) et un affichage urbain a été réalisé en octobre dans les villes de plus de 50 000 habitants, dont Bordeaux (ex : « cyclistes méfiez des angles morts, ils portent bien leur nom »).

 GOUVERNEMENT  
L'État  
Le Gouvernement

**CYCLISTES,  
MÉFIEZ-VOUS  
DES ANGLES MORTS,  
ILS PORTENT TRÈS  
BIEN LEUR NOM.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**